

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire

Séance du 26 mai 2015
20h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET,

EXCUSES : Florence MANDON et Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Florence MANDON donne pouvoir à Philippe PELLET et Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

1) Délibération pour délocalisation temporaire de la salle du conseil municipal, salle des mariages et déplacement des registres d'Etat Civil.

Monsieur le Maire demande le basculement des mariages et conseils municipaux qui s'effectueront dans la petite salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande le déplacement des registres d'état civil dans l'algéco.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

2) Délibération pour autorisation de signer un MAPA avec IRH pour la 3^{ème} tranche d'assainissement.

MAPA (Marché d'appel à procédure adapté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

3) DM1 au budget communal.

La somme prévue au budget pour les amortissements est erronée. Suivant l'avis de la trésorière principale il est proposé de modifier les comptes comme suit : En Recette d'investissement, Chapitre 040- Cpte 2804182 pour 556 € et en Dépense d'investissement Chapitre 020 pour 556 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

4) Délibération éclairage public devant le bloc Mairie.

Il faudra mettre deux ampoules LED devant la mairie. Montant prévisionnel TTC s'élevant à 9 488 € dont montant total du financement externe de 6 386 € mais la prise en charge de la Mairie s'élève à 3012 € (frais ouvrage SEDI + contribution aux investissements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

5) Question diverses :

- Journées Européennes du patrimoine :

Date le samedi 19 et le Dimanche 20 septembre 2015

Horaire libre : Samedi 14h à 17h - Dimanche 10h à 12h / 14h à 17h

Sylvie SABATIER et Sébastien Guillaud demandent au conseil, s'ils peuvent demander de faire venir l'artiste peintre Leslie BERTHET-LAVAL.

Le groupe ADELYS viendra le dimanche 20 septembre 2015.

Le concert débutera à 17 h le dimanche 20 septembre 2015 à l'Eglise.

Un apéritif sera organisé à partir de 18h15 à la salle des fêtes.

Prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil le jeudi 3 septembre 2015 « **Organisation de la journée du patrimoine** »

- Prévoir une enveloppe de 1200 € pour le groupe ADELYS
- Prévoir un article de Presse
- Prévoir un message à la Radio Isère
- Prévoir un apéritif

- Rénovation du bloc mairie/école :

Les locataires sont mécontents car les travaux font beaucoup trop de bruit. Pourtant ils ont été informés par trois courriers envoyés.

Les locataires demandent une dédite de 1 mois au lieu des 3 réglementaires pour quitter leur location. La réponse du conseil : Nous ne pouvons pas prendre en ligne de compte les nuisances pour les 3 mois de dédite.

Les travaux :

- Sébastien informe :
- Il faut être très vigilant sur le calendrier des travaux
- Le chantier doit être bien propre
- Dépôt des gros œuvres entre juin et juillet
- Escalier provisoire fin juillet
- Pose définitive fin septembre
- Réception partie logement fin septembre
- Chauffage fin septembre
- Isolation par l'extérieur fin octobre

DETR : Deux programmations pour cette année pour le bloc mairie.

- DRAC dossier éligible
- CG dossier éligible

Assainissement :

3^{ème} tranche assainissement, prévoir de faire une demande de 10% de financement de + avant le 30 juillet 2015.

PLU :

En cours. Le 22 juin, il y aura une réunion publique à 20 h à la salle des fêtes

Complexe sportif :

Réunion programmée le 9 juin 2015 à 20h30 à l'algéco. Personnes présentes : Fabien, Philippe et Jean-Michel.

Rénovation de la salle des fêtes :

SDF loi accessibilité. Il faudra prévoir des travaux. Voir avec l'architecte pour qu'elle rédige le cahier des charges. Faire un avant-projet avant la fin septembre 2015.

Fauchage :

Prévu la 3^{ème} semaine de juin.

Dernier point :

Faire un rappel pour le bruit, vu à la sensibilité des habitants.